



Succession héritage

Par **Gilyne**, le **08/02/2021** à **21:48**

Bonjour,

voici ma question: Mon Papa est décédé et j'ai réglé différentes factures et fait different frais payé par moi-même concernant le décès de mon Papa.

Une partie des héritiers refusent que ceux-ci leur soient déduits de l'héritage.

-Sont-ils dans leurs droit?

-Suis-je dans mes droits de faire bloquer la somme de l'héritage pour nous tous après la vente de la maison?

Dans l'attente d'être remboursé intégralement de tous les frais occasionnés par le décès de mon Papa? (frais d'avion compris j'habite à l'étranger)

c'est moi qui me suit entièrement occupé de toute la succession.

Merci de votre aide.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Tahiti Polynésie-Française

Par **Marck_ESP**, le **09/02/2021** à **11:40**

Bonjour

Les frais engagés pour la gestion des biens du défunt ou la sépulture peuvent être pris en compte, mais pas vos déplacements ...